



REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi Double Cadet / Junior / Vétérans de la Ville de Saint-Louis

Le Samedi 24 et le Dimanche 25 Novembre 2018

Organisé par Le Fun Club

Article 01.

Le Fun Club Badminton (LFC) organise un tournoi de badminton les 24 et 25 novembre 2018, au gymnase de Jean Joly à la Rivière Saint-Louis. Le tournoi est en attente d'autorisation (sous le numéro) et se déroulera selon les règles de la fédération française de badminton (FFBaD). Le présent règlement complète le règlement général des compétitions (R.G.C.).

Article 02

Le juge-arbitre principal sera monsieur SUACOT Bernard.

Article 03.

Le tournoi est autorisé aux cadets, juniors et vétérans garçons et filles disposant à la date limite d'inscription de la validation de leur licence sur Poona. Les séries ouvertes sont cadets, juniors et vétérans (pas de tableau spécifique pour les vétérans). Les licences non validées par la L.N.B.R à la date limite d'inscription ne seront pas prises en compte. Aucune dérogation ne sera acceptée. Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du C.P.P.H. à la date du tirage au sort.

Article 04.

Les tableaux ouverts sont le double hommes (DH), le double dames (DD) et le double mixte (DX), avec à chaque fois une série dite « élite » pour les joueurs des classements « N » et « R », une série « D » et les joueurs de la série « P » avec les joueurs non classés. Un joueur peut s'inscrire dans deux tableaux et dans des séries différentes (pour les vétérans). Pour les tableaux jeunes un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie (*ex : si je décide de jouer en Cadet en DH, je devrai faire tous les tableaux en Cadet*).

Le nombre d'inscriptions minimum pour qu'un tableau se joue est fixé à 4 paires. Le DX se jouera le samedi (finale incluse) ; les DD et DH se joueront le dimanche.

Article 05.

Les mineurs doivent être accompagnés par un représentant légal dûment désigné sur la fiche d'inscription et ce tout au long de la compétition. Un mineur non accompagné ne pourra pas participer à la compétition quel que soit le stade de la compétition. L'autorisation parentale précisant le nom du responsable sera faite en 2 exemplaires dont un sera remis à la table de marque dès l'arrivée.

Article 06.

Dans la mesure du possible, il y aura deux sortants dans les poules de 3 et de 4 dans le cas où le nombre de rencontres reste en dessous des 8 rencontres par jour et par joueur. Le comité d'organisation se réserve la possibilité de fusionner des tableaux si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, de faire qu'un seul sortant par poules de 3 et/ou 4 ou de jouer en élimination directe pour ne pas dépasser le nombre de rencontres maxi par joueur et par jour.

Article 07.

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Les rencontres pourront être lancées avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.** Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler à la table de marque ainsi qu'au juge-arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord.

Article 08.

Tous les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée sur le lieu de compétition. Le paiement des frais d'inscription se fera le premier jour de compétition, avec un paiement unique par club. La clôture des inscriptions est fixée au **Mardi 13 novembre 2018** à minuit. Aucune inscription ne sera prise en compte après la date limite. Le tirage au sort des différentes poules sera effectué le **vendredi 16 novembre 2018**. Passée cette date, les frais d'inscriptions seront dus.

Article 09.

Les volants seront fournis par les joueurs, excepté pour les finales. Toutes les rencontres se dérouleront avec des volants plumes. Tous les volants en plume homologués standard par la FFBaD sont autorisés. Le volant officiel de la compétition est le RSL 3.

Article 10.

Le temps de repos minimum entre deux rencontres est de vingt minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

Article 11.

Le temps de prise en compte du terrain est de 2 minutes mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.

Article 12.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre, et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quel que soit le niveau de la compétition.

Article 13.

L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges-arbitres, entraîneurs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.

Article 14.

Quand le score atteint la première fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de soixante secondes (s'ils le désirent). Ils bénéficient également d'une interruption de deux minutes entre chaque set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par deux personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20 secondes » de reprise de match.

Article 15.

Le coaching permanent est autorisé mais limité à un coach. Les supporters devront s'installer dans les tribunes prévues à cet effet dans le gymnase.

Article 16.

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains pour les joueurs. Ils devront porter exclusivement des chaussures munies de semelles blanches ou ne marquant pas le sol. Les entraîneurs devront porter une tenue correcte (a minima short et t-shirt).

Article 17.

Les rencontres seront auto-arbitrées ou arbitrées, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre. Le juge-arbitre demandera à la C.R.A. l'application des sanctions indiquées en cas de mauvais comportement lors de la compétition (carton jaune, rouge ou noir), ou de forfait volontaire.

Article 18.

Un volant touchant un panneau de basket sera compté « let » au service (maximum trois fois), et « faute » en jeu. Tout volant touchant un câble sera compté « let ».

Article 19.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou autre.

Article 20.

Toute participation implique l'adoption pleine et sans réserve du présent règlement.

Le comité d'organisation vous souhaite une très bonne compétition, dans le respect des règles, des arbitres, des juges-arbitres, des bénévoles, et de toutes les personnes présentes

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi Double Cadet / Junior / Vétérans de la Ville de Saint-Louis

Le Samedi 24 et le Dimanche 25 Novembre 2018

Organisé par Le Fun Club

Article 01.

Le Fun Club Badminton (LFC) organise un tournoi de badminton les 24 et 25 novembre 2018, au gymnase de Jean Joly à la Rivière Saint-Louis. Le tournoi est en attente d'autorisation (sous le numéro) et se déroulera selon les règles de la fédération française de badminton (FFBaD). Le présent règlement complète le règlement général des compétitions (R.G.C.).

Article 02

Le juge-arbitre principal sera monsieur SUACOT Bernard.

Article 03.

Le tournoi est autorisé aux cadets, juniors et vétérans garçons et filles disposant à la date limite d'inscription de la validation de leur licence sur Poona. Les séries ouvertes sont cadets, juniors et vétérans (pas de tableau spécifique pour les vétérans). Les licences non validées par la L.N.B.R à la date limite d'inscription ne seront pas prises en compte. Aucune dérogation ne sera acceptée. Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du C.P.P.H. à la date du tirage au sort.

Article 04.

Les tableaux ouverts sont le double hommes (DH), le double dames (DD) et le double mixte (DX), avec à chaque fois une série dite « élite » pour les joueurs des classements « N » et « R », une série « D » et les joueurs de la série « P » avec les joueurs non classés. Un joueur peut s'inscrire dans deux tableaux et dans des séries différentes (pour les vétérans). Pour les tableaux jeunes un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie (*ex : si je décide de jouer en Cadet en DH, je devrai faire tous les tableaux en Cadet*).

Le nombre d'inscriptions minimum pour qu'un tableau se joue est fixé à 4 paires. Le DX se jouera le samedi (finale incluse) ; les DD et DH se joueront le dimanche.

Article 05.

Les mineurs doivent être accompagnés par un représentant légal dûment désigné sur la fiche d'inscription et ce tout au long de la compétition. Un mineur non accompagné ne pourra pas participer à la compétition quel que soit le stade de la compétition. L'autorisation parentale précisant le nom du responsable sera faite en 2 exemplaires dont un sera remis à la table de marque dès l'arrivée.

Article 06.

Dans la mesure du possible, il y aura deux sortants dans les poules de 3 et de 4 dans le cas où le nombre de rencontres reste en dessous des 8 rencontres par jour et par joueur. Le comité d'organisation se réserve la possibilité de fusionner des tableaux si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, de faire qu'un seul sortant par poules de 3 et/ou 4 ou de jouer en élimination directe pour ne pas dépasser le nombre de rencontres maxi par joueur et par jour.

Article 07.

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Les rencontres pourront être lancées avec une heure maximum d'Avance sur le jour annoncé.** Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler à la table de marque ainsi qu'au juge-arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord.

Article 08.

Tous les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée sur le lieu de compétition. Le paiement des frais d'inscription se fera le premier jour de compétition, avec un paiement unique par club. La clôture des inscriptions est fixée au **Mardi 13 novembre 2018** à minuit. Aucune inscription ne sera prise en compte après la date limite. Le tirage au sort des différentes poules sera effectué le **vendredi 16 novembre 2018**. Passée cette date, les frais d'inscriptions seront dus.

Article 09.

Les volants seront fournis par les joueurs, excepté pour les finales. Toutes les rencontres se dérouleront avec des volants plumes. Tous les volants en plume homologués standard par la FFBaD sont autorisés. Le volant officiel de la compétition est le RSL 3.

Article 10.

Le temps de repos minimum entre deux rencontres est de vingt minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

Article 11.

Le temps de prise en compte du terrain est de 2 minutes mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.

Article 12.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre, et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quel que soit le niveau de la compétition.

Article 13.

L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges-arbitres, entraîneurs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.

Article 14.

Quand le score atteint la première fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de soixante secondes (s'ils le désirent). Ils bénéficient également d'une interruption de deux minutes entre chaque set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par deux personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20 secondes » de reprise de match.

Article 15.

Le coaching permanent est autorisé mais limité à un coach. Les supporters devront s'installer dans les tribunes prévues à cet effet dans le gymnase.

Article 16.

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains pour les joueurs. Ils devront porter exclusivement des chaussures munies de semelles blanches ou ne marquant pas le sol. Les entraîneurs devront porter une tenue correcte (à minima short et t-shirt).

Article 17.

Les rencontres seront auto-arbitrées ou arbitrées, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre. Le juge-arbitre demandera à la C.R.A. l'application des sanctions indiquées en cas de mauvais comportement lors de la compétition (carton jaune, rouge ou noir), ou de forfait volontaire.

Article 18.

Un volant touchant un panneau de basket sera compté « let » au service (maximum trois fois), et « faute » en jeu. Tout volant touchant un câble sera compté « let ».

Article 19.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou autre.

Article 20.

Toute participation implique l'adoption pleine et sans réserve du présent règlement.

Le comité d'organisation vous souhaite une très bonne compétition, dans le respect des règles, des arbitres, des juges-arbitres, des bénévoles, et de toutes les personnes présentes